

L'an deux mille vingt et un, le quatorze octobre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à la salle André Gaynard de la commune de Comps sur Artuby sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	30 +	44
Total des voix : 126		

Date de convocation :
01/10/2021

Délibération n°
21_10_CS6_01

Etaient présents :

23 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; **Jean-Marie PAUTAT** : Allons ; **Marie-Christine TERRASSON** : Aups ; **Liliane MONTALAND** : Bargème ; **Corinne PELLOQUIN** : Bauduen ; **Gérard COLLOMP** : Blieux ; **Amélie ROUVIER** : Brenon ; **Philippe MARANGES** : Castellane ; **Yves CAMOIN** : Comps sur Artuby ; **Gilles LOMBARD** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Raymonde CARLETTI** : La Martre ; **Muriel GILLET** : La Verdière ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Pierre TAMBOURIN** : Moissac-Bellevue ; **Gérard BOUIX** : Peyroules ; **Elisabeth SACIER** : Puimoisson ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Alain COCUAUD** : Roumoules ; **Jean-Marc BERARD** : Sillans la cascade ; **François GERIN-JEAN** : St André les Alpes ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Bernard CLAP** : Trigance

2 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : **Sophie VAGINAY-RICOURT** ; **Georges BOTELLA**

1 représentant du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : **Yana BREZINA** : La Roque-Esclapon

4 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Alain BARALE** : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; **Marie-Françoise BONNAVENTURE** : communauté de communes lacs et Gorges du Verdon ; **Jean MAZZOLI** : Communauté de communes Alpes Provence Verdon sources de Lumière ; **Jean FLORIMOND** : Communauté de communes du Pays de Fayence

Ont donné pouvoir :

Pour les communes ayant adhéré à la Charte (porteurs de 2 voix) : **Armand FERRANDO** (La Palud sur Verdon) à **Amélie ROUVIER** ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) à **Yves CAMOIN** ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougou) à **Bernard CLAP** ; **Nicolas STAMPFLI** (St Laurent du Verdon) à **Paul CORBIER** ; **Nicole MOULIN** (Ste Croix du Verdon) à **Liliane MONTALAND** ; **Daniel BRANCHAT** (Vinson sur Verdon) à **Jacques ESPITALIER** ; **Alina ORANGE** (Les Salles sur Verdon) à **Raymonde CARLETTI** ; **Gérard LAGARDE** (Riez) à **Annick BATTESTI**

Pour les communes ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (porteurs d'1 voix) : **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) à **Jean-Marc BERARD** ; **Brice GARNIER** (Beauvezer) à **François GERIN-JEAN** ; **Mélanie SOULE** (Montmeyan) à **Corinne PELLOQUIN** ; **Didier DUPENDANT** (Vérignon) à **Jean-Pierre BAGARRE**

Pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur : **Jean-Charles BORGHINI** à **Sophie VAGINAY-RICOURT**

Pour les établissements publics de coopération intercommunale : **Michèle BIZOT-GASTALDI** à **Jean MAZZOLI**

Création d'un poste de « chef de secteur écoparc – valorisation de la randonnée » sur le grade de technicien territorial

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale

Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Le Président expose,

L'opération « Ecoparc » a été mise en place en 2002 pour apporter une réponse en terme de gestion de la fréquentation touristique parfois très importante dans certains sites et espaces naturels du Parc naturel régional du Verdon.

... / ...

Les écotourades sont une opération de communication, d'accueil, d'information et de sensibilisation des publics, mais aussi de promotion du territoire et de valorisation des acteurs qui s'inscrivent dans une logique de développement durable. Elle permet de toucher les nombreux visiteurs du Verdon (volet communication de la gestion du tourisme de masse), mais aussi ses habitants (participation à l'appropriation des enjeux du territoire et de l'outil parc naturel régional par les habitants).

Le rôle des écotourades est caractérisé par sa transversalité et sa polyvalence. Leurs missions sont constituées d'actions diversifiées, mais liées par le travail d'observation de terrain, de contact et de sensibilisation aux enjeux et patrimoines du territoire ainsi qu'à leur fragilité. Au fil des années, cette opération a démontré son utilité tout au long de l'année avec notamment le traitement des thématiques / problématiques relevant des missions des écotourades comme la randonnée, la prévention des incendies, la dépollution des sites naturels, le pastoralisme, la circulation motorisée dans les espaces naturels...

D'autre part, la randonnée est une des activités de pleine nature les plus pratiquées et les plus attractives du Verdon. Le Parc l'a identifiée, dès sa création, également comme l'un des vecteurs importants de découverte douce de son territoire. Il a pour cela mis en place depuis plusieurs années, grâce à plusieurs actions successives un travail d'accompagnement et structuration de l'offre d'itinérance en lien étroit avec les Conseils Généraux du Var et des Alpes de Haute Provence engagés dans la mise en œuvre des Plans Départementaux de Randonnée. Cette stratégie s'inscrit également en cohérence avec le développement de la filière autour des pratiques cyclables pour laquelle le Parc a engagé une convention de partenariat avec l'association Vélo Loisirs Provence. Vu l'importance des enjeux pour le territoire, ce travail qui était mené jusqu'ici ponctuellement par un des chefs de secteur écotourade (qui par sa mission connaît très bien le territoire) nécessite d'être mené sur le long terme.

Rajoutons que l'équipe d'écotourades est désormais composée de saisonniers, d'un coordinateur et de chefs de secteurs qui remplissent des missions pour certaines devenues permanentes au fil du temps. Avec le temps le poste de coordinateur a été pérennisé et deux agents (dont le coordinateur) sont maintenant assermentés/commissionnés et en charge de missions de police de l'environnement qui s'avèrent essentielles pour appuyer l'action de sensibilisation des écotourades et travailler étroitement avec les autres services présents sur le territoire (OFB, ONF, gendarmerie, pompiers...). La pérennisation d'un deuxième poste semble cohérente avec le besoin de maintenir en interne sur la durée des compétences solides et une bonne connaissance du territoire pour que le dispositif écotourade soit efficace et de qualité. Cette pérennisation permettrait également de répondre à d'autres besoins ponctuels mais récurrents d'amélioration de l'offre de randonnée, de pilotage d'action de dépollution de sites naturels, de gestion de la circulation motorisée dans les espaces naturels.

Le partenariat financier avec la Région dans le cadre de la garde régionale forestière s'est renforcé avec le temps et se renouvelle chaque année. Il en est de même pour le partenariat avec EDF qui finance une partie du dispositif et qui va probablement se renforcer encore très prochainement. D'autre part, des réponses régulières à des appels à projets (Région, Europe, fondations d'entreprises) nous permettent de financer l'ingénierie nécessaire à des actions récurrentes menées par les chefs de secteur (dépollution de sites naturels, structuration de l'offre de randonnée...)

Compte tenu des besoins du syndicat et de la permanence des enjeux cités ci-dessus, il est donc proposé d'inscrire au tableau des effectifs la création d'un emploi permanent de Chef de secteur écotourade –valorisation randonnée sur le grade de Technicien territorial, à compter du 1er janvier 2022, qui pourra être pourvu par voie contractuelle si besoin.

Les missions et profils recherchés pour ce poste à temps complet sont les suivants :

Missions :

Placé sous l'autorité de la Direction, sous la responsabilité du référent de pôle « Développement » et sous la coordination du coordinateur des écotourades, l'agent poursuit deux missions principales :

1. **écotourade chef de secteur** et garde forestier régional en cœur de saison estivale en lien étroit avec le coordinateur des écotourades (encadrement d'une des 3 équipes de saisonniers, capitalisation des observations sur la fréquentation et le suivi des comportements dans les espaces naturels, travail de sensibilisation du public et des acteurs locaux, aide à la découverte des patrimoines, accompagnement des manifestations vers plus de durabilité, missions de police de l'environnement...)
2. **technicien randonnée** en appui du chargé de mission tourisme durable sur la stratégie randonnée-itinérance du Parc, en lien avec le dispositif écotourade (observation de l'état des réseaux d'itinérance, aide à la structuration de l'offre de randonnée et d'itinérance sur le territoire, aide à l'édition de supports de promotion de l'offre...).

Il peut à ce titre prendre en charge, au besoin, également l'animation d'autres opérations qui découlent de ce dernier (dépollution de son motorisée...).

Ces deux missions représentent en moyenne un mi-temps chacune. Cette répartition peut bien sûr évoluer annuellement à la marge en fonction du programme d'action annuel de l'agent qui traduit les besoins de la structure et du territoire.

En tant qu'écogarde chef de secteur (50% d'un équivalent temps plein annuel) :

1. Chef de secteur : L'agent sera chargé à l'année de sensibiliser les acteurs du territoire et les visiteurs du Parc du Verdon au respect de l'environnement et du cadre de vie en général. Il travaillera en appui du coordinateur des écogardes.
L'agent est chargé en période estivale, d'encadrer une des trois équipes d'écogardes saisonniers réparties par secteur du Parc.
2. Valorisation des observations : En appui au coordinateur des écogardes, le chef de secteur capitalise et valorise les observations des écogardes, notamment dans le cadre de protocoles de comptages quotidiens, pour quantifier la fréquentation et assurer le suivi des comportements sur les sites naturels.
3. Accompagnement des manifestations sur le territoire : L'agent aura également pour mission en appui au coordinateur des écogardes le suivi de l'organisation des manifestations sportives ayant un impact potentiel sur les milieux naturels (accompagnement vers l'éco-responsabilité des manifestations, tenue de stand...).
4. Prérogatives en matière de police de l'environnement : Le Parc est gestionnaire participe à la surveillance et aux missions de police de l'environnement de certains sites naturels via des conventions de partenariats avec les propriétaires-gestionnaires. Le chef de secteur peut être commissionné et assermenté pour effectuer des missions de police judiciaire et le cas échéant de police administrative sur lesdits sites naturels et dans le cadre d'une extension de compétences l'agent sur l'ensemble des communes (en lien et sous l'encadrement du référent police au sein du Parc du Verdon). Il peut effectuer également au besoin des patrouilles avec les agents de l'Etat chargés de la police de l'environnement (OFB, ONF, DDT(M)...

En tant que Technicien randonnée (50%) :

1. Etat des lieux et observations des réseaux d'itinérance (existant et potentiel) : Travail d'écoville des sentiers, valorisé en lien avec les conseils généraux, auprès des communes et intercommunalités concernées.
2. Aide à la structuration de l'offre de randonnée et d'itinérance sur le territoire du Parc : en privilégiant l'échelle intercommunale et en prenant en compte la bi-départementalité du Parc et en faisant le en lien avec le plan de valorisation du patrimoine afin de définir les thèmes de chaque itinéraire (état des lieux du foncier, aide à la construction des parcours, aide à la rédaction des conventions de passage, des éditions de topoguides et de la déclinaison des GR de en tours de parc (action à dimension inter-parc) ;
3. Promotion : capitalisation des informations disponibles dans la base de données randonnée permettant de valoriser l'offre créée, mise à jour des supports existants (topo guide, fiches rando, site Chemins des parcs...) et de nouveaux supports.

Compétences et Qualités requises

- Savoirs en tourisme et environnement : formation Bac + 2 ou expérience équivalente,
- Connaissances et intérêt pour les pratiques de randonnées, de gestion des milieux naturels et de dépollution
- Connaissance des enjeux de la circulation motorisée dans les espaces naturels
- Connaissance des méthodes d'accompagnement du public pour la découverte des patrimoines et des sites
- Bonne connaissance du territoire du Parc du Verdon.
- Connaissance du fonctionnement des collectivités locales,
- Connaissance des dispositifs et des acteurs du domaine rural et de l'aménagement du territoire,
- Sensibilité au développement rural et au tourisme durable,
- Maîtrise d'une langue étrangère
- Formation de police de l'environnement
- Commissionnement en matière de police de l'environnement et assermentation seront des plus appréciés
- Aptitude au contact, polyvalence, pédagogie, écoute, dialogue, recul, psychologie, sens de la diplomatie,
- Aptitude à intégrer les enjeux d'un territoire et le jeu complexe des acteurs,
- Maîtrise de l'outil informatique et de la photographie numérique : traitement de texte, tableur, Internet, SIT, SIG, Adobe Illustrator ou Photoshop Maîtrise des outils informatiques : traitement de texte, tableur, notions de SIG,
- Permis B obligatoire.
- Autonomie,
- Prise d'initiative,
- Sens de l'organisation,
- Sens de l'observation et rigueur scientifique (observations, comptages...),
- Ouverture aux approches complexes,
- Ecoute, dialogue,
- Aptitude à travailler en équipe,
- Capacité à encadrer une équipe,

Le 04/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072-20211014-DEL21_10_CS

- Capacité réelle, goût pour le travail de terrain et bonne condition physique,

Ce poste permanent pourra être pourvu au besoin par la voie contractuelle.

La rémunération de l'agent recruté sera fonction de son niveau de diplôme, mais surtout de son expérience professionnelle sur des missions qu'aucun cursus universitaire ne sanctionne directement actuellement.

Il est proposé aux membres du comité syndical de statuer sur la création de ce poste permanent de technicien territorial « chef de secteur écocogarde valorisation de la randonnée ».

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- Approuvent la création d'un poste de « chef de secteur écocogarde – valorisation de la randonnée » sur le grade de technicien territorial,
- Disent que cet emploi pourra être pourvu par la voie contractuelle,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification
du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président,
Bernard CLAP



DEL21_10_CS6_01

L'an deux mille vingt et un, le quatorze octobre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à la salle André Gaynard de la commune de Comps sur Artuby sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	30 +	44
Total des voix : 126		

Etaient présents :

23 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; **Jean-Marie PAUTAT** : Allons ; **Marie-Christine TERRASSON** : Aups ; **Liliane MONTALAND** : Bargème ; **Corinne PELLOQUIN** : Bauduen ; **Gérard COLLOMP** : Blieux ; **Amélie ROUVIER** : Brenon ; **Philippe MARANGES** : Castellane ; **Yves CAMOIN** : Comps sur Artuby ; **Gilles LOMBARD** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Raymonde CARLETTI** : La Martre ; **Muriel GILLET** : La Verdière ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Pierre TAMBOURIN** : Moissac-Bellevue ; **Gérard BOUIX** : Peyroules ; **Elisabeth SACIER** : Puimoisson ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Alain COCUAUD** : Roumoules ; **Jean-Marc BERARD** : Sillans la cascade ; **François GERIN-JEAN** : St André les Alpes ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Bernard CLAP** : Trigance

2 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : **Sophie VAGINAY-RICOURT** ; **Georges BOTELLA**

1 représentant du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : **Yana BREZINA** : La Roque-Esclapon

4 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Alain BARALE** : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; **Marie-Françoise BONNAVENTURE** : communauté de communes lacs et Gorges du Verdon ; **Jean MAZZOLI** : Communauté de communes Alpes Provence Verdon sources de Lumière ; **Jean FLORIMOND** : Communauté de communes du Pays de Fayence

Ont donné pouvoir :

Pour les communes ayant adhéré à la Charte (porteurs de 2 voix) : **Armand FERRANDO** (La Palud sur Verdon) à **Amélie ROUVIER** ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) à **Yves CAMOIN** ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougion) à **Bernard CLAP** ; **Nicolas STAMPFLI** (St Laurent du Verdon) à **Paul CORBIER** ; **Nicole MOULIN** (Ste Croix du Verdon) à **Liliane MONTALAND** ; **Daniel BRANCHAT** (Vinson sur Verdon) à **Jacques ESPITALIER** ; **Alina ORANGE** (Les Salles sur Verdon) à **Raymonde CARLETTI** ; **Gérard LAGARDE** (Riez) à **Annick BATTESTI**

Pour les communes ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (porteurs d'1 voix) : **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) à **Jean-Marc BERARD** ; **Brice GARNIER** (Beauvezzer) à **François GERIN-JEAN** ; **Mélanie SOULE** (Montmeyan) à **Corinne PELLOQUIN** ; **Didier DUPENDANT** (Vérignon) à **Jean-Pierre BAGARRE**

Pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur : **Jean-Charles BORGHINI** à **Sophie VAGINAY-RICOURT**

Pour les établissements publics de coopération intercommunale : **Michèle BIZOT-GASTALDI** à **Jean MAZZOLI**

Mise en place d'un contrat de projet de 24 mois pour un(e) Technicien(ne) zones humides et atlas communaux de la biodiversité

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique modifie le décret n°88-145 du 15 février 1988

Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Délibération n°
21_10_CS6_02

... / ...

Le Président expose,

En 2020 et 2021, le syndicat mixte a réalisé dans le cadre de sa compétence GEMAPI un travail d'actualisation de l'inventaire des zones humides, prérequis pour élaborer le plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant du Verdon qui sera finalisé en 2022. En parallèle, en partenariat et avec l'appui de la commune de la Martre, de la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon et de partenaires techniques et associatifs, une première action de gestion et restauration d'une zone humide a été réalisée en 2020. Afin de poursuivre cette dynamique et dans la perspective de la mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion stratégique des zones humides, un travail d'animation et technique pour la conduite des chantiers de gestion et de restauration sera nécessaire. Ce travail sera intégré globalement au plan d'action GEMAPI et financée sur l'objet 3 du syndicat mixte.

D'autre part, en 2021, le syndicat mixte a déposé dans le cadre de son objet Parc une candidature à un appel à projet de l'Office français de la Biodiversité pour la réalisation d'atlas communaux de la biodiversité. Sa candidature ayant été retenue, il a obtenu l'assurance du financement d'un projet de réalisation de deux atlas pour les communes de St-Julien du Verdon et de Saint-Jurs. Ce travail d'inventaires naturalistes qui sera mené de manière participative avec les deux communes et leurs acteurs locaux et habitants nécessitera un travail technique d'inventaires, d'animation et de restitution des résultats. Les financements obtenus ont été acquis pour une action qui devra être réalisée sur 2022 et 2023.

Compte tenu des besoins du syndicat et de la similarité des compétences nécessaires pour réaliser ces deux missions, il apparaît cohérent de proposer l'embauche d'un technicien naturaliste. Il est donc proposé d'inscrire au tableau des effectifs la création d'un emploi non-permanent sur le grade de Technicien territorial, à compter du 11 janvier 2022, qui pourra être pourvu par un contractuel, sous la forme d'un contrat de projet de 24 mois (qui couvrira la réalisation de ces projets sur les années 2022-2023).

Les missions et profils recherchés pour ce poste à temps complet sont les suivants :

Missions :

Placé sous l'autorité du responsable du Pôle Biodiversité et espaces naturels et de l'équipe de Direction, le/la technicien.enne, aura pour missions :

- 1- **La mise en œuvre d'actions concrètes de gestion, restauration de zones humides :** (pour 50% du temps de travail) en appui à la chargée de projet « zones humides » et dans le cadre de l'animation et la mise en œuvre du plan de gestion stratégique des zones humides, l'agent devra :
- animer et mettre en œuvre le programme d'actions de gestion et de restauration des zones humides ;
 - pour ce faire, travailler avec les propriétaires et usagers, les communes et les partenaires techniques, par exemple en contribuant à la rédaction de contrats de gestion « Zones humides » auprès des propriétaires et usagers ;
 - préparer et mettre en œuvre les chantiers de gestion (organisation, élaboration des cahiers des charges, modalités d'intervention avec les propriétaires et usagers, les communes et intercommunalités...), identifier les besoins (matériel, budget etc.) et les partenaires/prestataires ;
 - contribuer aux programmes d'inventaires et de suivi faune-flore pour le suivi de l'état de conservation des zones humides et l'amélioration des connaissances ;
 - mener des actions d'information et de sensibilisation sur les rôles des zones humides, contribuer à des actions de valorisation auprès du grand public (sorties nature etc.).

Ce travail sera réalisé à l'échelle du bassin versant au titre de la compétence GEMAPI et financé sur le budget GEMAPI par l'agence de l'eau et les intercommunalités

Sur les autres communes du Parc, hors Bassin versant du Verdon, des interventions seront possibles en appui des techniciens zones humides des syndicats des bassins gérant les communes concernées, ou en lien avec les animateurs Natura 2000 le cas échéant.

- 2- **La réalisation des atlas communaux de la biodiversité (ABC) sur les communes de Saint-Julien du Verdon et de Saint-Jurs :** (pour 50% du temps de travail) en appui au responsable du Pôle Biodiversité et espaces naturels, l'agent devra :
- contribuer à la définition du programme des inventaires ;

... / ...

- travailler avec les communes et les différentes personnes ressources pour organiser et animer la démarche ;
- réaliser des expertises, préparer et animer des inventaires participatifs avec les habitants ;
- réaliser des points de suivi réguliers avec les communes et les partenaires techniques ;
- organiser la saisie des données pour leur intégration régulière dans l'outil Géonature des PNR ;
- animer les outils mis à sa disposition pour faciliter la participation des habitants et le suivi des observations réalisées ;
- préparer les éléments d'information en vue d'établir une synthèse des connaissances et des enjeux communaux de la biodiversité à l'issue des inventaires.

Compétences et Qualités requises

- Formation supérieure (Bac +2 minimum), en droit de l'environnement, en gestion des espaces naturels forestiers et aquatiques,
- Bonnes connaissances naturalistes permettant de piloter des inventaires sur plusieurs groupes taxonomiques faune/flore,
- Bonne appréhension du fonctionnement d'une zone humide, du pilotage de chantiers de gestion notamment en zones humides
- Une connaissance approfondie du territoire du Verdon sur toutes ces thématiques sera un plus apprécié
- Connaissances des règles et procédures du Code de l'environnement, du Code rural,
- Connaissances du droit public des collectivités locales (droit public général (CGCT),
- Connaissance et aptitudes pour animer des méthodes de sciences participatives, permettant d'impliquer les citoyens dans l'acquisition des connaissances et de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'érosion de la biodiversité-
- Une expérience professionnelle avérée sur un poste similaire auprès d'un employeur public ou privé est souhaitée,
- Une expérience en conduite de travaux forestiers (modalités d'exploitation, bucheronnage...) sera un plus
- Autonomie, sens de l'organisation,
- Prise d'initiative et diplomatie indispensable,
- Aisance en public, capacité d'écoute et dialogue,
- Capacités rédactionnelles et pédagogiques,
- Ouverture aux approches complexes,
- Aptitude à travailler en équipe et sur des projets transversaux,
- Connaissance de base des activités d'un Parc naturel régional,

La rémunération de l'agent recruté sera fonction de son niveau de diplôme et de son expérience professionnelle sur un emploi similaire.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical,

- Approuvent la création d'un contrat de projet de 24 mois pour un(e) technicien(ne) zones humides et atlas communaux de la biodiversité,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification
du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président,
Bernard CLAP

